



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

La présente décision sera inscrite
au registre des décisions municipales

REPUBLIQUE FRANCAISE
MUNICIPALITE DE BOUQUEVAL
DECISION MUNICIPALE
N°1/2024

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LE PARKING COMMUNAL SITUE 14 RUE FALANDE**

Le Maire,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,
- Vu les articles L2334-32 et suivants du CGCT,
- Vu la délibération en date du 27 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire, et pour la durée de sa mandature, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 8 de la loi susvisée,

La collectivité souhaite demander une subvention pour l'aménagement d'un parking auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024.

Le montant estimatif du projet est de 550 702.00 € HT suivant la répartition :

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT ESTIME DES TRAVAUX € HT	SUBVENTION DEPARTEMENT	PART COMMUNALE
Aménagement d'un parking à proximité des services et commerces		Dispositif ARCC - Voirie -	
		30% de 250 000 € HT	
TOTAL € HT	550 702.00 €	75 000.00 €	475 702,00 €

Aussi, la collectivité sollicite l'aide financière du Conseil départemental du Val d'Oise.

Bouqueval, le 29 février 2024



Francis MALLARD
Maire de Bouqueval